



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 07 JUIL. 2021
et publié le 08 JUIL. 2021 est exécutoire.

Séance du mercredi 30 juin 2021

Question n° 14

Précision des tarifs d'acquisition et de vente des parcelles pour les zones d'activités

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi trente juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHÉ-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE Absente Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Jennifer TIXIER

Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de l'affichage : 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210630-20210630Quest14-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 30 juin 2021

Question n° 14

Précision des tarifs d'acquisition et de vente des parcelles pour les zones d'activités

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France,

vu le budget 2021, voté le 6 avril 2021,

vu les délibérations des 5 juillet et 20 décembre 2019, 28 février et 3 décembre 2020, 25 février et 6 avril 2021, détaillant les conditions tarifaires d'acquisition et de revente des terrains situés dans les zones d'activités des Carmes et de la Cité de l'Or à Saint-Amand-Montrond

vu la délibération du 3 décembre 2020 détaillant les conditions tarifaires d'acquisition et de revente des terrains situés dans la zone d'activités de Drevant,

considérant que la nomenclature comptable impose que la gestion des parcelles dans les zones d'activités soit gérée par un budget annexe,

considérant que celui-ci a été créé lors de la séance du Conseil communautaire 25 février 2021, et qu'il doit être obligatoirement géré avec de la TVA,

considérant que les délibérations concernant les tarifs d'acquisition et de vente des parcelles des zones d'activités ont été prises sans préciser s'il s'agit de tarifs HT ou TTC,

le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, précise que les tarifs votés s'entendent TTC ; ils sont ainsi de :

2 € TTC par m² pour les acquisitions

5,60 € TTC par m² pour les reventes.

Le Président

Daniel BÔNE